

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Par Aline Couillard

MESSIEURS, MESDAMES, VOUS ÊTES ÉLUS

Gouvernants, salut!

Les Québécois vous ont élus. Le POUVOIR GRIS a parlé et parle encore. Leur demande d'indexer leur rente de retraite doit être une priorité pour vous. Trente-deux (32) ans, c'est une maturité. Le fruit est mûr pour une solution rapide et satisfaisante.

Pleine indexation des rentes de retraite

Pour qui? Pourquoi? Pour quand? Pour mettre fin au « hold-up » des retraités (Mario Dumont et Monique Jérôme-Forget, [extrait du journal des débats à l'Assemblée nationale (11 mai 2005)])

- **Pour les retraités de l'État** qui ont différé une partie de leur salaire durant toute leur carrière, afin d'avoir une rente de retraite raisonnable. Ce salaire est un dû, non un privilège. Le mot « SALAIRE » dit tout : rémunération d'un travail, d'un service. Les retraités ont fourni travail et service à l'État durant quelque 35 ans. Leur salaire différé doit leur être versé intégralement. Leur régime de retraite est complètement différent de ceux des villes et municipalités.

- Parce que :

- Les argents étaient disponibles, mais ils ont été utilisés à d'autres fins.
- En plus, une bonne partie du fonds a disparu à la Caisse de dépôt en 2008 avec un boni de 300 000 \$ au grand responsable.
- Simon Tremblay-Pepin, consultant de l'IRIS (Institut de recherche et d'informations socio-économiques) écrivait dans Le Journal de Montréal, le 28 novembre 2013 : *Les employé.e.s du secteur public sont moins bien payés que tout le monde : le privé, le privé syndiqué, le privé non syndiqué, les autres fonctions publiques (fédéral, municipal, etc.). Face à tous les autres salarié.e.s du Québec, les employé.e.s de l'État font un salaire moins élevé de 11,7 %. En 2009, cet écart était de 8,7 %.*

Cet écart existait aussi dans le passé et il était consenti en échange du régime de retraite, cet avantage social qui devait remettre aux employés ce manque à gagner, au moment de leur retraite.

On ne peut donc aujourd'hui ravir aux retraités ce qu'ils ont épargné à coup de sacrifices et les laisser s'appauvrir de façon systématique. C'est immoral.

Personne n'a le droit de sortir le régime de retraite de ce contexte pour s'en servir à d'autres fins. Brandir l'intergénérationnalité comme argument massue pour masquer l'injustice serait une sérieuse irresponsabilité doublée d'une grave injustice.

Aussi parce que :

Le coût de l'indexation ne mettrait pas en péril les régimes de retraite. Quelque 60 M\$ pour tous, pour une année, c'est bien loin des 7 à 9 G\$ invoqués pour faire trembler autant les participants à un régime de retraite que les citoyens québécois.

- **Les plus brefs délais et le temps requis** pour effectuer les calculs et pour s'entendre avec les retraités sur les modalités de paiement, voilà la seule façon juste et équitable de rétablir et de maintenir le pouvoir d'achat des retraités de l'État.

Conclusion

Les retraités de l'État ont apporté une grande contribution à la société québécoise. Leurs paiements des taxes et impôts, leur savoir et leur généreux bénévolat profitent à l'ensemble de la population. N'ont-ils pas droit au respect et à la justice avant d'en arriver aux soins de fin de vie?

La réponse vous appartient, MESDAMES et MESSIEURS, membres de l'Assemblée nationale.

L'indexation, un objectif réaliste



Par Jean-Guy Boucher

Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire la morale ou encore vous conseiller; d'autres le font mieux que moi. Je vais plutôt tenter de susciter chez vous la réflexion; sur cette voie, je tiens la route.

2012 nous a tous laissé un goût amer; mais s'il n'y avait pas de revers dans la vie, croyez-vous que nous pourrions vraiment progresser? Je vous propose un retour dans le temps. Quand vous avez fait votre choix de carrière ou de métier, avez-vous cru un seul instant que la réussite était assurée automatiquement? J'en doute. Je crois plutôt que vous avez foncièrement cru que vous pouviez réussir et vous avez foncé tête baissée. Preuve que votre foi était encore plus importante que la réussite en soi. Vous y avez consacré toutes vos énergies. Aujourd'hui, au moment de jeter un coup d'œil sur votre passé pour constater le travail accompli, vous n'en revenez pas, la fierté vous envahit et comprenez que le jeu en valait la chandelle.

Une équipe rompue à la tâche œuvre au Conseil d'administration de l'ADR, mais ce n'est pas suffisant. Chaque membre, de même que chaque retraité de l'État doit mettre la main à la pâte en s'appuyant sur ses talents personnels que ce soit par la plume, la parole ou encore les relations personnelles et sociales. Nous nous devons de tout mettre en œuvre. « Ensemble, nous pouvons réussir ». Ce slogan n'est pas valable seulement pour les libéraux. À nous de l'utiliser à notre avantage pour faire comprendre au gouvernement qu'il a commis une bévue et se doit de la corriger, autant les libéraux que les péquistes.

2012 nous a tous assené un coup dur en affectant notre moral; rien de plus normal. Vous croyez que nous avons perdu notre temps et que tout est perdu? Erreur! Nous avons simplement découvert une foule de moyens qui ne nous ont pas permis d'atteindre notre objectif. Il nous reste à trouver **le bon moyen** ou encore, convaincre **le bon politicien**, celui qui va accepter de se mouiller et nous permettre de convaincre une majorité de politiciens durs de la feuille, certes, mais non rébarbatifs à notre cause parce qu'elle est foncièrement juste.

Vous me trouvez stressant? Tant mieux; je dérange et c'est bon signe. Si je parviens à convaincre un seul d'entre vous, je n'aurai pas perdu mon temps. Je préférerais en convaincre davantage, mais je ne me sens à l'aise qu'avec les pieds sur la terre ferme! Oui, l'indexation pleine et entière de notre rente de retraite est toujours possible. Il nous revient d'investir les énergies nécessaires pour y parvenir. Notre conduite exemplaire inspirera la relève. Il se peut que nous n'atteignons pas cet objectif ultime, mais la relève pourrait fort bien l'atteindre. Considérons aussi tous nos efforts comme un legs aux survivants. N'y a-t-il pas autant sinon plus de joie à donner qu'à recevoir?

En terminant, j'aimerais que vous me permettiez de vous soumettre une dernière question. Croyez-vous sincèrement avoir les moyens de baisser les bras?

**Responsable
et éditrice du journal :**
Nicole Guèvremont



Correcteurs d'épreuves :
Aline Couillard, Rémi Beaulieu et Nicole Guèvremont

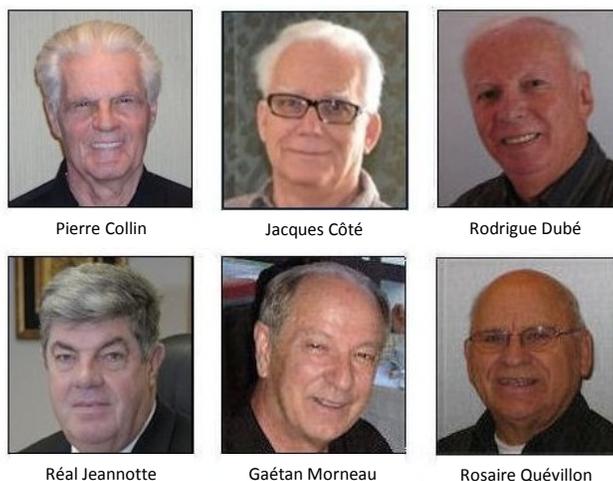


Montage et impression :
Fédération des associations de familles du Québec

Conseil d'administration 2013-2014



Conseil d'administration élargi (Mai 2014)



Information importante de dernière heure Renouvellement de l'adhésion Une économie de 9 dollars

Vu l'augmentation importante des frais postaux que nous subissons et des baisses de service envisagées par poste Canada (arrêt des livraisons à domicile), le conseil d'administration a décidé, pour inciter les membres à favoriser le paiement de la cotisation par la déduction mensuelle par la CARRA (3,00 \$ prélevés sur le paiement mensuel de la rente de retraite), de retarder de trois mois le premier prélèvement pour chaque membre qui adhère à ce type de paiement de la cotisation.

Pour cela il suffit de compléter les informations requises dans la partie bleue du formulaire d'adhésion qui vous est envoyé à l'échéance de votre cotisation annuelle.

À vous d'en profiter !

Coût supplémentaire de la pleine indexation de la rente de retraite pour le RREGOP au 01/01/2012

L'analyse est faite pour le RREGOP. Ce régime représente 70 % des retraité(e)s de la fonction publique et parapublique québécoise dont les régimes sont administrés par la CARRA.

Notre estimation est basée sur les données publiées, pour ce régime, dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 rendue publique le 21 octobre 2013, ainsi que sur le Taux d'Augmentation de l'Indice des Rentes (TAIR) au 1er janvier 2012.

Au 1^{er} janvier 2012, la Régie des Rentes du Québec a décrété que le taux d'augmentation des rentes serait de 2,8 %.

Selon les données de l'évaluation actuarielle (*), la cohorte des retraité(e)s du RREGOP au 31 décembre 2011 se présentait comme suit :



Par Régis Échelard

Genre	Nb. retraité(e)s	valeur de la rente moyenne de retraite selon le mode d'indexation de retraite			Rente moyenne au 31/12/2011	Total des rentes payées au titre du RREGOP au 31/12/2011
		Portion pleinement indexée avant 1/7/1982	Portion indexée -3 % entre 30/6/1982 et 01/1/2000	Portion indexée à 50 % Après 31/12/1999		
hommes	55 016	4 361 \$	10 474 \$	4 226 \$	19 052 \$	1 048 164 832 \$
femmes	141 437	3 558 \$	8 649 \$	3 505 \$	15 711 \$	2 222 116 707 \$
total	196 453	3 780 \$	9 160 \$	3 707 \$	16 647 \$	3 270 353 091 \$

Si la pleine indexation avait été donnée au 1er janvier, les **coûts supplémentaires** de celle-ci auraient été de :

Genre	Nb. retraité(e)s	valeur de l'indexation moyenne de la retraite selon le mode d'indexation actuel			Coût de l'augmentation moyenne au 1/1/2012	Coût total de la pleine augmentation des rentes payée au titre du RREGOP au 1/1/2012
		Portion pleinement indexée	Portion indexée -3 %	Portion indexée à 50 %		
pourcentage appliqué		0 %	2,80 %	1,40 %		
total	196 453	0 \$	256 \$	52 \$	308 \$	60 507 524 \$

Il ne faut pas oublier que la caisse des retraités paie la moitié des rentes et que la caisse de l'employeur en paie l'autre moitié.

Pour l'année 2011 selon le rapport annuel de la CARRA, les revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se sont élevés à :

12 262 249 000 \$

La pleine indexation même entièrement payée par la caisse des participants aurait représenté 2 % des revenus de placement pour l'année 2012.

Le gouvernement juste en revenus directs aurait reçu, par les impôts, un minimum de 15 000 000 \$ sans compter les revenus supplémentaires de la TVQ et les revenus sur l'apport de ces 60 millions injectés dans l'économie québécoise.

(* Ref. *Évaluation actuarielle RREGOP au 31/12/2011 - tableau 4 statistiques sur la clientèle du régime au 31/12/2011 page 11.*

La rente moyenne totale est calculée sur la somme de la rente moyenne des hommes par le nombre de retraités plus la rente moyenne des femmes par le nombre de retraitées, divisée par le nombre total de retraités hommes plus femmes.

Principales injustices commises envers les retraités des secteurs public et parapublic depuis 1982

Un peu d'histoire : Depuis 1973, une pleine indexation des rentes de retraite était un argument très important du gouvernement pour justifier les échelles salariales des employés du Québec, inférieures à celles du fédéral et à d'autres comparables dans le secteur privé

En 1982, en se basant sur le prétexte du taux d'inflation et des taux d'intérêt élevés, le gouvernement impose unilatéralement la loi 68 (qui se devait être temporaire) qui réduit l'indexation des rentes de retraite à l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) -3 %.

Mais le même gouvernement a oublié de dire que le rendement de 28,1 % obtenu par la CARRA dépassait nettement le taux de l'inflation de 12,30 %. Les fonds de retraite ne s'appauvrirent pas. Bien au contraire, ils s'enrichissaient. Cette loi condamne les retraités vers un appauvrissement progressif et récurrent année après année jusqu'à leur décès ou jusqu'à ce qu'une nouvelle loi vienne y mettre fin.

Le 22 mars 1997, le Gouvernement vote la loi 104 pour autoriser une ponction de 800 millions \$ afin de financer la réduction de ses effectifs de 6 %. C'était une magouille digne d'une Commission Charbonneau...

Ces 800 M\$ augmentés de leurs rendements représentaient l'imposante somme de 1 515 346 800 \$ en 2010. C'est plus qu'il n'en faut pour rétablir la pleine indexation de nos rentes de retraite.

En juin 2000, le Gouvernement sanctionne la loi 131 par laquelle il réduit sa quote-part au RREGOP en même temps que celles des participants actifs en abaissant la cotisation de 7,95 % à 5,35 %. Le gouvernement prive ainsi le fonds de 3,22 milliards de dollars. Il oublie les retraités, siphonne leurs investissements, et fait durer leur appauvrissement.

En 2001, la loi 102 permet au gouvernement d'exclure les retraités touchés par un régime complémentaire de retraite du processus de répartition des surplus actuariels de leur fonds de retraite.

En 2005, le député Mario Dumont avait déclaré que les retraités avaient été victimes d'un hold-up dans le passé. Mme Monique Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor, avait abondé dans le même sens.³

Entre 2003 et 2013, une commission parlementaire et des comités de travail ont tenté de trouver des solutions afin de réindexer les rentes de retraite des retraités concernés. Mais, cela n'a servi qu'à « parler pour parler ».

En réalité, le Gouvernement avait déjà en main toutes les informations pour réparer la grande injustice de 1982. Mais, comme il le fait depuis 32 ans, il a préféré ne rien faire et attendre que notre décès fasse disparaître « le problème » comme l'a si bien dit monsieur Parizeau. À cet effet, voir le texte du journaliste du Soleil, Michel Hébert, en date du 3 février 2006¹.

L'ancien ministre des Finances a oublié, comme en 1982, de dire que le gouvernement employeur n'a jamais versé sa part des cotisations aux fonds de retraite, ce qu'il exige des entreprises privées avec la loi 102. Le RREGOP s'est financé jusqu'à mainte-

nant par les cotisations des participants et les rendements obtenus par la Caisse de dépôt, malgré les mystérieuses pertes de près de 40 milliards \$ en 2008.



Par Rémi Beaulieu

Depuis 2011, pour des raisons inconnues, le groupe Québecor nous traite de gras-durs avec « des grosses pensions » payées par les petits travailleurs. Cette campagne de dénigrement ressemble étrangement à la campagne du gouvernement du Parti Québécois en 1981-1982 pour monter l'opinion publique contre les employés de l'État afin de réduire leurs échelles salariales de près de 20 % et d'enlever l'indexation des rentes de retraite au coût de la vie.

Le plus étonnant, c'est que Québecor avait déjà reçu un financement important provenant de l'argent des syndiqués et des retraités du gouvernement du Québec par l'entremise de la Caisse de dépôt.⁴

La moyenne des rentes payées par la CARRA aux 209 628 retraités du RREGOP en 2012, n'est que de 18 745 \$². Ce n'est pas un revenu que l'on peut qualifier de « gras dur ».

Je me souviens, et je vais m'en souvenir le jour du vote...

Rémi Beaulieu, retraité depuis 1996 (14 années de services non indexées)

10 mars 2014

Révisé le 25 mars 2014

¹ Michel Hébert du Soleil, 3 février 2006, qui rapporte les propos de monsieur Jacques Parizeau tenus à l'Université Laval : « *Sous-financées par des « baby-boomers abusifs », les caisses de retraite du secteur public ont creusé un déficit de 40 milliards, soit le tiers de la dette du gouvernement du Québec. Le Québec est coincé et, à moins « d'assassiner » tous les fonctionnaires, il n'y a rien d'autre à faire que de payer, a lancé, dans une pointe d'humour noir, l'ex-premier ministre Jacques Parizeau, à Québec, hier. Pendant que le ministre des Finances, Michel Audet, amorçait des consultations. »*

<http://ici.radio-canada.ca/regions/Quebec/2006/02/12/001-retraites-parizeau.shtml>

² Rapport annuel 2012 de la CARRA, page 71

³ Journal des débats de l'Assemblée nationale : http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/37-1/journal-debats/20050511/2759.html#debut_journal

⁴ <http://www.lacaisse.com/fr/nouvelles-medias/communiques/rachat-partiel-placement-caisse-depot-dans-quebecor-media>

DISCRIMINATION INJUSTIFIÉE ENVERS LES RETRAITÉS DU RREGOP

Les retraités du gouvernement ont contribué au RREGOP durant toute leur carrière. Les employés actifs font de même, année après année.

Il s'est constitué ainsi un fonds appréciable de quelque 50,4 milliards au 31 décembre 2013.

Toutefois, la valeur du fonds devrait être significativement supérieure puisqu'il a été amputé en 1997 d'un montant de 800 millions pour satisfaire les objectifs de réduction du déficit gouvernemental. Était-ce un prêt consenti au gouvernement par le fonds du RREGOP?

Non, c'était une Loi. La Loi 104 votée par le gouvernement employeur qui avait pour but de légaliser cette action douteuse de notre bon gouvernement.

De plus, en 2000, par la Loi 131, le gouvernement prend un congé de contribution pour lui-même et pour les employés actifs en réduisant les cotisations de 7,95 % à 5,35 %, privant ainsi le fonds de quelque 3,22 milliards de dollars dans le cadre d'une négociation avec ses employés actifs. *Le Fonds de retraite au service du Gouvernement et des syndicats?*



Par Jean-Guy Roy

Ceci, de toute évidence, met en péril la pérennité de notre « bas de laine ». Ces actions du gouvernement employeur, faites en toute impunité, privent les retraités d'un revenu de retraite indexé, tel qu'il avait été déterminé lors de la création du RREGOP. Les responsables devraient témoigner devant la commission Charbonneau.

Ainsi, les retraités subissent injustement une baisse de leur pouvoir d'achat année après année. Le gouvernement s'est servi des avoirs des retraités présents et futurs pour « équilibrer » ses finances au détriment de ceux-ci. Les retraités sont ainsi taxés de façon discriminatoire à l'encontre des autres groupes de citoyens du Québec.

La CARRA déclare un déficit actuariel de 2,6 milliards au 31 décembre 2011 pour le RREGOP. **Sans les intrusions gouvernementales, il y aurait un surplus actuariel d'au moins 4 milliards.**

Les retraités ne quêtent pas leur indexation, ils veulent être traités de façon équitable par le gouvernement employeur qui les a lésés en ne respectant pas le contrat initial par lequel leurs revenus de retraite devaient suivre le cours de l'inflation.

Le gouvernement n'hésite pas à indexer à peu près tous les tarifs, dont l'électricité, les frais de scolarité, l'essence, pour ne nommer que ceux-là. Il serait juste et équitable qu'il en soit de même pour les rentes des retraités.

Jean-Guy Roy, administrateur à l'ADR et trésorier de l'ADRHR

1CARRA Rendement RREGOP : <http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/rendements/fonds.htm#rregop>

Les préarrangements funéraires
une façon de prévenir.

Un décès survient toujours trop vite et lorsqu'on doit faire face à la réalité, tout se bouscule, tout devient difficile.

Afin d'éviter que des émotions troublent des décisions qu'il faut prendre rapidement, le Complexe funéraire Ubald Lalime offre aux personnes intéressées un service de préarrangements funéraires.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens optent pour les préarrangements funéraires parce qu'ils veulent être prévenants et qu'ils veulent sécuriser les membres de leur famille. Lorsqu'une personne nous consulte pour un préarrangement funéraire, elle peut être assurée que toutes ses dernières volontés seront respectées à la lettre. De plus, les gens ont recours à cette formule parce qu'elle est simple et personnalisée à chacun ou chacune.

Anthony Marcil, conseiller aux familles et propriétaire

Mausolée Siège social


COMPLEXE FUNÉRAIRE
Ubald Lalime

Une maison de confiance depuis 1940
Siège social
900, av. Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe
450 774-6417 | www.ubaldlalime.com

La réforme de la loi sur les organismes à but non lucratif (OBNL)[1] s'impose

Consultations et constats

Une première consultation sur la réforme de la loi sur les organismes sans but lucratif (OSBL) a eu lieu en 2004, suivi d'une seconde en 2009. On dénombrait alors au Québec 52 000 OSBL. Ces organismes généraient un chiffre d'affaires de 12 milliards de dollars (G\$) et employaient 350 000 personnes. Les bénévoles œuvrant au sein de ces organismes ont fait en 2008 plus de 550 millions d'heures de bénévolat. Pour cette seule année il s'est versé 800 millions de dollars en dons au Québec. Aux 52 000 OSBL s'ajoutaient 20 000 œuvres ou fondations de toutes sortes.

Cette loi archaïque qui existe depuis 1920[2] n'a subi aucune modification significative depuis. Les gouvernements se sont succédé et rien n'a été concrétisé. On ne touche pas à cela. Trop explosif, semble-t-il? On n'ose pas, pourquoi? Il est surtout étonnant qu'on ne se préoccupe pas plus de la bonne gouvernance de ce secteur d'activités. Après tous les milliards de \$ de chiffres d'affaires, les centaines de milliers d'employés qui y travaillent, les millions en dons, tout cela ne semble pas ébranler ou préoccuper nos élus et cela depuis près d'un siècle.

Des abus de toutes sortes

Certains conseils d'administration des OBNL ignorent les décisions prises par leurs membres en assemblée générale ou les modifient ou les annulent à leur convenance.

Ces CA ont-ils droit de vie ou de mort sur les membres? À voir certains agissements, on serait porté à le croire. On n'hésite pas à pratiquer des méthodes douteuses: l'exclusion de membres sans justifications et motifs valables, aucun droit à la dissidence, intimidation et chantage, adoption de règlements rétroactifs pour invalider l'élection antérieure d'administrateurs jugés gênants. On bafoue allègrement la règle fondamentale de droit de l'«audi alteram partem».

Posons-nous la question? Une association a-t-elle le droit légal ou moral de faire perdre les assurances maladie – vie – voyage – ou auto/habitation à un membre qui a payé pour ces avantages durant sa carrière et durant sa retraite, en l'excluant de ses rangs, pour divergence de pensée ?

Que dire des règlements qui autorisent des dépenses telles que : le remboursement des frais de déplacements et repas des conjoints ou conjointes, paiements de boissons, cadeaux, déplacements en avion en première classe, etc. Tout cela est payé avec l'argent des membres ? Tout cela est légal, mais est-ce moralement acceptable?

Que dire de la proximité et des relations incestueuses qu'entretiennent des compagnies d'assurances avec certains OBNL? À titre d'exemple: que dire des généreuses ristournes versées à des associations de retraités, des somptueuses réceptions, des cadeaux aux administrateurs payés par ces mêmes compagnies?

Les membres en ont-ils pour leur argent? Poser la question, c'est sans doute y répondre, car on ne va jamais en soumission publique pour s'en assurer.



Par Gaétan Morneau

Les fondations

Le 18 février dernier, «le Journal de Montréal» titrait : « Un demi-million \$ pour diriger la Fondation de l'Hôpital général de Montréal ». Le 8 mars le journal «les Affaires» présentait un tableau des 100 plus importantes fondations publiques [3]. «Quel pourcentage des dons va à la cause?» coiffait l'article de Dominique Froment. On se pose souvent cette question lorsqu'on fait un don à un organisme de charité. L'argent va-t-il réellement où il devrait aller? Le ratio dons/dépenses est-il acceptable une fois les frais de gestion déduits? Quels sont effectivement ces frais de gestion? Il est particulièrement étonnant de constater les salaires faramineux payés aux PDG de certaines de ces fondations. C'est dans plusieurs cas, totalement scandaleux.

Cette étude ne concernait que les fondations publiques. Qu'en est-il des fondations privées? Hélas! ce n'est là que la pointe de l'iceberg! La philanthropie à son meilleur quoi!

Il y aurait là, me semble-t-il, l'objet d'une seconde enquête Charbonneau dont le mandat devrait couvrir à la fois les règles de fonctionnement et la gestion des OBNL et des fondations tant publiques que privées.

Conclusion

Le Québec est super endetté et tente par tous les moyens de récupérer l'argent déposé dans les paradis fiscaux, le travail au noir et l'évasion fiscale... Pourtant des milliards de dollars sont là sous notre nez, sans surveillance et la plupart du temps sans contrôle.

Un meilleur encadrement de tous ces organismes est requis, une nouvelle loi s'impose afin d'enrayer les abus d'administrateurs véreux et sans scrupules.

Gaétan Morneau, retraité
19 mars 2014

Notes de bas de page :

[1] OSBL Organismes sans but lucratif est connu aujourd'hui sous le vocable Organisme à but non lucratif OBNL.

[2] La loi i.e. la partie III des cics existe depuis le 14 fév. 1920. La loi partie III du Québec est un calque de la loi partie II des cics du fédéral. La référence dans l'interprétation de cette loi est en grande partie basée sur les écrits de Me Maurice Martel.

[3] Journal les Affaires 8 mars 2014 par Dominique Froment

Que la CARRA « RISE » d'elle au lieu de nous

La CARRA rit de nous avec son famaneux système informatique *RISE (Renouvellement et Intégration des Systèmes Essentiels)*, un sigle ronflant aux résultats peu éloquentes.

Voici un extrait de la lettre que j'envoyais au ministre Stéphane Bédard, le 19 mars 2013, en lui demandant que le vérificateur général intervienne dans le scandale du dossier RISE.

Selon le Rapport annuel de gestion 2010 de la CARRA, p. 56 :

« Les travaux du *Plan global d'investissement (PGI)* ont été complétés en 2010 au coût de 108,1 millions de dollars. Pour assurer son financement, le 26 novembre 2010, un emprunt à long terme incluant les frais bancaires de 109,2 millions de dollars a été conclu auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Cet emprunt est d'une durée de dix ans, renouvelable après cinq ans. Les versements annuels en capital, débutant le 30 septembre 2011, sont de 10,9 millions de dollars plus les intérêts au taux de 2,487 % ».

Si je fais un calcul rapide, j'arrive à un coût d'environ 124 M\$, après 10 ans. De plus, selon le *Rapport annuel de gestion 2012*, p. 358, sous la rubrique *Honoraires professionnels pour les consultants en informatique*, en 2010 : 33 925 000 \$ et en 2011 : 34 917 000 \$. Sachant que la très grande majorité de ces coûts sont à la charge de nos régimes de retraite, je m'inquiète pour notre fonds.

Dans le Rapport annuel de gestion 2010, p. 11, madame Jocelyne Dagenais, présidente-directrice générale, a écrit que le projet *RISE* a débuté en 2005. Plus tard, lors d'une rencontre, elle nous a dit que nous pourrions avoir accès à notre dossier par Internet à compter du 1^{er} janvier 2011. >> À l'aube de 2014, nous sommes toujours en attente.

Je trouve le coût de *RISE* très élevé pour un système évalué à 30 M\$ initialement et qui produit des rapports qui laissent à désirer et qui ne nous permettent pas encore d'avoir accès à notre dossier par Internet.

Dans son communiqué #3, du 5 juin 2013, M. Michel Samson, vérificateur général du Québec par intérim, livre les constats suivants à l'Assemblée nationale.

- La CARRA n'a pas atteint ses objectifs en matière d'amélioration de la qualité des services avec *RISE*, pièce maîtresse du PGI. Des écarts relatifs au calcul des rentes sont retracés et corrigés jusqu'à plusieurs années après la mise en paiement.
- L'utilisation des mécanismes en place n'est pas optimale afin d'assurer la fiabilité des données reçues des employeurs et stockées dans *RISE*. Cette situation entraîne des risques, comme la non-détection d'irrégularités des données qui peuvent avoir un impact sur le montant des rentes.

- Le développement du PGI n'a pas répondu aux attentes. De plus, les coûts associés à sa mise en œuvre ont été plus élevés que ce qui avait été prévu (108,1 millions de dollars au lieu de quelque 35 M\$).

- Le PGI n'a pas été géré avec toute la rigueur nécessaire, compte tenu de l'envergure du projet et la reddition de comptes était inadéquate.

- Les lacunes décelées en matière de gestion des contrats de service professionnel soulèvent des préoccupations quant au traitement équitable des fournisseurs et à l'utilisation judicieuse des fonds publics.

- Sur une base comparable, les honoraires professionnels sont passés de 5,3 M\$ en 2004 à plus de 33,2 M\$ en 2012, soit une hausse de 525 %.

- Depuis juin 2010, les dépenses en matière de consultation informatique ont totalisé 77,8 M\$.

- Le contrat initial a été modifié par 20 avenants pour une augmentation de 57,2 %.

- Le conseil d'administration n'a pas eu à autoriser 3 avenants d'une valeur de 14,8 M\$.

- Plusieurs contrats subséquents ont été attribués aux 2 mêmes firmes (142 M\$, soit 46 % de la valeur de l'ensemble des contrats accordés).



Par Rosaire Quévillon

ATTENTION !

Suivez bien votre dossier, car la CARRA, avec RISE, ne semble pas y arriver. Plus de 150 000 dossiers de participants contiendraient des incohérences. Voir le rapport détaillé à l'adresse : <http://www.vgq.qc.ca>

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le 25 septembre 2012, la journaliste Diane Tremblay publiait : La CARRA a accordé pour 28 M\$ de nouveaux contrats à des firmes informatiques externes, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012.

Jean-Nicolas Blanchet, du Journal de Montréal a produit plusieurs textes sur « Le bordel informatique » dans les fonctions publique et parapublique au Québec. Il cite monsieur Bédard, président du Conseil du trésor, qui déplore la dépendance de l'État aux mêmes joueurs en informatique. Je ne peux pas m'empêcher de faire le parallèle avec le domaine de la construction où le nombre de joueurs est aussi restreint...

Vérifiez soigneusement votre *Avis d'indexation 2014*.

Rosaire Quévillon
2013-10-24

PRINTEMPS 2014

Même si l'hiver a été long et pénible, les membres du secteur de Granby-Région de l'ADR ont su y mettre le soleil de l'amitié, le plaisir de cultiver les rêves printaniers et les mystères de la création avec un sculpteur de Granby.

Le 11 décembre 2013, plus de 30 membres du Secteur de Granby-Région se sont retrouvés au restaurant Mikes dans la serre illuminée de soleil pour des agapes festives. Le trésorier du secteur, Normand Massé a présidé ce dîner de fête. L'atmosphère était à la détente et à l'amitié. Plusieurs prix de présence ont été tirés et de multiples vœux ont été échangés.

Puis le 5 février dernier, Isabelle Gaudreau, horticultrice, nous a annoncé le printemps en partageant avec nous son amour des fleurs, des plantes et des trucs pour bien réussir notre jardin à partir de résidus de nos déchets domestiques. Un bel éclat de soleil et d'espoir au plein cœur de l'hiver.

Enfin, le 2 avril, nous avons baigné dans l'univers philosophique et artistique du sculpteur Hertel St-Hilaire. Nous avons découvert la richesse et les caractéristiques des roches de notre environnement : albâtre, calcaire, grès, gypse et autres. De plus, nous avons eu droit à une magnifique exposition. Il nous reste à nous faire expliquer le processus de création de ce grand artiste. C'est ce que nous entendrons, avec plaisir le 21 mai prochain.

Au nom des membres du Conseil du Secteur-Granby-Région, un printemps éclatant de soleil et de lumière!

Merci à nos membres de participer si nombreux à nos activités!



**Par Louise Racine
Présidente du secteur
Granby-Région**

SECTEUR ADR-LLL (LAURENTIDES, LANAUDIÈRE, LAVAL)

Nouvelles du secteur ADR-LLL

Voici quelques nouvelles du secteur ADR-LLL

1- M. Yvon Séguin, membre du Conseil de secteur et comptable de formation, nous a présenté sa propre hypothèse sur la forme d'indexation que devrait demander l'ADR. Il a illustré les effets de la désindexation sur les revenus des retraités avec de nombreux tableaux. Une première présentation a été faite au mois de février 2014 et une deuxième au mois d'avril.

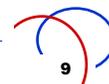
2- Le 12 février dernier, un dîner de la St-Valentin fut organisé par deux membres du Conseil de secteur, Mme Jocelyne De Grâce et Mme Louise Martin. Après le repas, une conférence fut donnée par l'ACEF sur les documents légaux tels le testament et le mandat d'inaptitude. On peut affirmer que les échanges entre la conférencière et les membres présents furent très dynamiques.

3- M. Pierre Collin a fait une consultation auprès de 11 membres de notre regroupement incluant ceux du Conseil de secteur. Cette consultation portait sur une hypothèse de coalition avec les autres associations de retraités afin de renforcer sa position dans le dossier de l'indexation. Une présentation du document issu de cette consultation a été faite au CA de l'ADR le 14 mars 2014. L'idée fait son chemin. Le sujet fait l'objet d'échanges sur les manières de concrétiser les propositions soumises.

4- Je profite de l'occasion pour remercier les membres du Conseil de secteur pour leur implication dans la cause de l'ADR. Pierre Collin, ADR-LLL



**Par Pierre Collin
Président du secteur
Laurentides, Lanaudière, Laval**



Nouvelles du secteur Haut-Richelieu



Un message de condoléances a été envoyé à Gaston Séguin. Son épouse Thérèse est décédée le 22 novembre dernier à la suite d'un ACV.



**Par Maurice Goyette
Président du secteur
Haut-Richelieu**

Monsieur Maurice Massicotte est décédé. Les funérailles ont eu lieu le 8 février dernier.

* * * * *

Le 15 février, Rosaire Quévillon nous a entretenus sur les améliorations apportées au CÉLI. Il nous a aussi parlé du Programme d'isolation et d'imperméabilisation.

Un projet de politique «Décès et Hospitalisation» a été proposé et est à l'étude.

* * * * *

Le 21 mars dernier, le secteur Haut-Richelieu de l'ADR a convié ses membres, conjoints et amis à un dîner de cabane à sucre. L'Érablière Au Pain de Sucre, situé au 1145, Chemin du Petit Bernier à Saint-Jean-sur-Richelieu nous a accueillis pour l'occasion. Nous étions une vingtaine de personnes présentes et nous avons profité d'un bon repas.

Le 15 novembre, le secteur Haut-Richelieu a tenu son assemblée mensuelle.

Le secteur a reçu la visite de Madame Aline Couillard, notre présidente. Madame Couillard nous a entretenus sur le plan d'action politique 2013-2014 de l'ADR. Il a aussi été question du rapport D'Amours et de ses recommandations. Il y a eu quelques questions sur les travaux du Comité sur les enjeux de l'indexation. Les membres ont grandement apprécié l'information fournie par Madame Couillard.

* * * * *

Une précision s'impose

Le dossier des retraités des villes et municipalités de la province est très différent du dossier des retraités des services public et parapublic du gouvernement du Québec.

Aujourd'hui, nous entendons des déclarations de politiciens voulant qu'il ne faille pas diminuer le pouvoir d'achat des retraités des villes et des municipalités!



Par Rémi Beaulieu

Curieusement, nous n'avons jamais entendu ce discours pour les retraités de l'État. On cautionne plutôt leur appauvrissement progressif.

Pourtant, il est connu que les employés des villes et municipalités avaient déjà, en général, des échelles salariales et des conditions de travail supérieures aux employés du gouvernement du Québec, et, des régimes de retraite pleinement indexés au coût de la vie.

C'est un dossier à suivre de près.



Masse salariale des organismes de bienfaisance

S'il est une vertu que nous sommes invités à pratiquer sans compter, c'est bien la charité. Toutefois, l'adage dit bien que «Charité bien ordonnée commence pas soi-même». Et là-dessus, je suis tout à fait d'accord. Par contre, vous en conviendrez avec moi, nul n'est contre la vertu. Cependant, maintenant que les grandes quêtes et autres guignolées sont derrière nous, voici quelques statistiques compilées sur les SALAIRES que touchent les employés officiels de certains organismes de charité. La compilation a été réalisée par un certain Dominic, de la Radio CHOI 91.9 et les renseignements sont fournis par le Gouvernement du Canada, en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Préparez-vous à quelques surprises. Et ne perdez pas de vue qu'il ne s'agit là que des salaires, puisés à même les sommes amassées et dont le résidu sera ensuite distribué aux gens et aux organismes dans le besoin. Les gens auxquels il est fait référence ici excluent les TRÈS nombreux bénévoles qui seront sans doute félicités pour leur travail sur le terrain mais ne toucheront pas un cent des sommes impressionnantes qui sont recueillies.

CENTRAIDE MONTRÉAL emploie 95 personnes auxquelles elle distribue 8.4 millions de dollars en salaires. Deux directeurs gagnent à eux seuls 160 000 \$ et 200 000 \$ par année. Ce qui laisse 93 personnes qui se distribuent plus ou moins 8M \$, pour une moyenne approximative de 86 500 \$ chacune. Morale: plus nombreux sont les bénévoles qui amassent et le plus d'argent ces messieurs empochent.

MOISSON MONTRÉAL a 32 employés qui gagnent en moyenne 52 500\$ par an et un directeur qui empoche 120 000\$ sur une masse salariale totale de 1.8M \$.

CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC compte sur une masse salariale de 2.6M \$. De ses 62 employés, 54 gagnent environ 33 500 \$ par an alors que les 8 autres se distribuent plus ou moins 800 000 \$ (entre 80 000 \$ et 120 000 \$ par année chacun).



FONDATION DAVID SUZUKI (environnement) emploie 57 personnes qui reçoivent en moyenne 74 000 \$ par an chacun, pendant que le patron de la fondation s'offre 250 000 \$, pour une masse salariale totale de 4.4M\$.

OXFAM QUÉBEC bénéficie de salaires totalisant 6.3M\$. Le directeur empoche 200 000 \$ par an et les 128 autres employés ont pour leur part environ 47 600 \$ chacun.

FONDATION RÊVES D'ENFANTS compte sur ses 86 employés à qui elle distribue 5.7M \$ pour une moyenne de 66 300\$ par personne par année, et ce, alors qu'une armée de bénévoles travaillent d'arrache-pied pour réussir à offrir à des enfants accablés par la maladie, le plaisir de réaliser un rêve qu'ils caressent depuis longtemps.

VISION MONDIALE CANADA (le dessert...) a 492 employés et jouit d'une masse salariale de 41.6M \$. À lui seul, le président «gagne» 350 000 \$ par année; cinq directeurs gagnent entre 160 000 \$ et 200 000 \$, les autres employés se distribuant en moyenne 83 000 \$ chacun.

Tiré de : Yves Dionne,
La Voix des Dionne, vol. 28, n°1

Association démocratique des retraités

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone _____

Courriel _____

Emploi antérieur à la retraite _____

Régime de retraite: RREGOP RRE RRFAutre Préciser _____

J'autorise la CARRA à effectuer mensuellement une retenue à la source de 3,00 \$. Je peux révoquer cette autorisation dans les 30 jours suivant un avis écrit à l'ADR.

NAS (Exigence de la CARRA) _____

Signature _____

Date _____
année mois jour

Ou, je paie annuellement 36,00 \$

Comptant Chèque

Signature _____

Date _____
année mois jour

Indiquer, s'il y a lieu,

Recruté par : _____ Date : _____

Si vous ne voulez pas être sollicité(e) par des organismes avec qui l'ADR a des ententes de bénéfices pour les membres, cochez ici :

RETOURNER CE FORMULAIRE À :

Association démocratique des retraités (ADR)
881, rue Hardy, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3Y8

LE DÉMOCRATE à la retraite

Journal de l'Association démocratique des retraités

372, rue Jean-Désy
Boucherville (Québec) J4B 2B2

www.adr-quebec.org

Postes Canada
Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :
Fédération des familles souches du Québec
C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy
Québec (QC) G1V 4C6

IMPRIMÉ — PRINTED PAPER SURFACE

CHOISISSEZ LA BONNE PLACE POUR ASSURER VOTRE AUTO ET VOTRE HABITATION

L'Association démocratique des retraités
a négocié un programme de groupe
pour assurer vos biens.



Programme

Kilo^{MC}

Nouveau et exclusif

Votre assurance auto
ajustée à votre kilométrage

ProgrammeKilo.com

PRIVILÈGES EXCLUSIFS AUX GROUPES

- **Économie additionnelle**
sur chacun de vos contrats d'assurance
- **Plan d'assistance Bien protégé**
Assistances routière*, habitation, santé, juridique et vol d'identité
- **Garanties supplémentaires de L'Auto Extra***

MC Programme Kilo, marque de commerce de SSQ, Société d'assurance-vie inc., utilisée sous licence.

* Certaines conditions et limitations s'appliquent.



Demandez une soumission d'assurance

1 866 SSQAUTO
7 7 7 2 8 8 5

SSQauto.com/groupe

SSQauto
Les valeurs à la bonne place

Si vous changez d'adresse postale
ou électronique,

S.V.P., veuillez nous en aviser :

Régis Echelard, 881 Hardy
Ste-Thérèse, QC J7E 3Y8

Courriel : echregis@videotron.ca